

BUREAU DE CERTIFICATION DES PRODUITS AUDIOVISUELS CANADIENS

CRÉDIT D'IMPÔT POUR PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE OU MAGNÉTOSCOPIQUE CANADIENNE

100, rue Sparks, 4^e étage, Ottawa, Ontario, K1A 0M5

Tel: 1-888-433-2200 ou 613-946-7600, Fax: 613-946-7602, Courriel: cavco_bcpac@pch.gc.ca

Site web: <http://www.pch.gc.ca/cavco>

BULLETIN D'ORIENTATION DU BCPAC

Lignes directrices – Amendement n° 5

Le 21 octobre 2002

Politique sur la réduction de la documentation à soumettre au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) pour les demandes de Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoSCOPIQUE canadienne (CIPC)

Demandes de partie A :

1. Les contrats des artistes principaux pour les trois premiers rôles ne seront requis que si des non-Canadiens occupent un rôle dans la production.
2. Un générique préliminaire ne sera pas exigé à moins qu'il y ait des non-Canadiens faisant partie du personnel clé de création et/ou qu'il y ait des demandes de mention de courtoisie pour des non-Canadiens.

Demandes de partie B:

1. Le BCPAC ne requiert plus les formulaires de déclaration de citoyenneté canadienne pour le personnel clé de création **si** un formulaire a été complété par le passé et que ce dernier a été accepté par le bureau. **Il est à noter qu'il incombe au producteur de vérifier si un individu a déjà été reconnu comme étant un Canadien par le BCPAC.** Si vous avez des doutes à ce sujet, prière de vous informer auprès du Bureau.
2. Le BCPAC n'exige plus de structure de récupération.
3. Un Affidavit, selon le modèle élaboré par le BCPAC, signé par le producteur, attestant le coût de la production pourra être soumis pour toute production ayant un budget inférieur à 200 000 \$ (autrefois 100 000 \$). Un rapport de vérification, préparé par un comptable indépendant, est toujours requis pour toute production ayant un budget de plus de 500 000 \$ et un rapport de mission d'examen ou un rapport de vérification est requis pour les productions ayant un budget compris entre 200 000 \$ et 500 000 \$.

N.B. : Veuillez noter que la liste des documents nécessaires pour les coproductions officielles n'a pas été modifiée.

Pour obtenir des précisions au sujet de ces politiques, s'adresser au BCPAC, au 1-888-433-2200.

-BCPAC-